



Extrait du registre des délibérations Réunion du 6 mai 2026

L'an deux mille-vingt-cinq, le 6 mai à 14 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 22 avril 2026.

Etaient présents :

Elu communautaire	: M. Alessandro BERNARDI
Elu communautaire	: Mme Marine GONZALES
Elue communautaire	: M. Jackie HELFGOTT
Personnalité qualifiée	: M. Pascal MADELAINE
Personnalité qualifiée	: M. Christian SCHOTT

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

N° 2025-13

OBJET : CREATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le contexte du vote du budget de l'Etat impliquera des versements de tout ou partie des subventions de l'année 2026 plus tardivement ce qui potentiellement entraînerait un besoin de trésorerie pour le fonctionnement.

Afin de faire face aux besoins éventuels de trésorerie pour payer les charges salariales et les prestations des activités, il est proposé d'avoir un recours à une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 200 000 € auprès de l'Agence France Locale dont Le Gueulard Plus est déjà adhérent.

Le taux d'intérêts en vigueur seront appliqués comme mentionné lors de la délibération d'adhésion à AFL n° 2023-11 en date du 11 octobre 2023.

Les subventions de fonctionnement obtenues pour 2026 représentent un montant total de 644 000 € selon la répartition suivante :

- CAVF : 400 000 € dont 200 000 € d'acompte versés en avril 2026 et le solde prévu en mai 2026
- Département de la Moselle : 20 000 € votés en cours de versement
- Région Grand Est : 58 000 € dont 50% d'acompte versé en 2026 et le solde après validation du bilan d'activité et financier de l'année en cours (soit un versement en 2027)
- DRAC Grand Est : notification non reçue à ce jour mais la DRAC a annoncé lors de la réunion avec l'ensemble des structures labellisées que le label SMAC ne serait pas impacté en 2026 des baisses de 5%, soit le maintien d'une subvention d'un montant de 166 000 € pour la CPO.

Cette ligne de trésorerie ne sera activée que si nécessaire et dont le montant sera ajusté en fonction des besoins réels.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE** L'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € sur 12 mois maximum ;
- ACCEPTE** les taux d'intérêt en vigueur ;
- AUTORISE** La Directrice à signer un contrat de type « Ligne de trésorerie » avec l'Agence France Locale selon les conditions désignées et les taux d'intérêt en vigueur.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
Yutz, le 7 mai 2025

Le Président,

Alessandro BERNARDI

